

COMMUNE DE SAINT-CARNE



PRÉPARATION du Conseil Municipal du 07 DECEMBRE 2022

Le mercredi 7 Décembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carne s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 07/12/2022

Membres en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 2

Présents : M. Ronan TRELLU, M. Alain HOUEL, Mme Liliane SIMON, Mme Nathalie GUÉRIN, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, M. Jérôme RICARD, Mme Carmen VOLANTIN, Mme Virginie FAUCARD, M. Jean-Marc ROUXEL

Absents excusés : M. Xavier LE CUDENNEC (pouvoir à Fabien ROUFFIGNAC), Mme Nathalie ERMEL (pouvoir à Alain HOUEL)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GUÉRIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Novembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

➤ FINANCES

- Tarifs 2023
- Restaurant scolaire : point sur les subventions : sollicitation 2eme tranche travaux DETR DSIL 2023
- Subvention à l'APE pour achat de sapins de Noël
- Décision modificative du budget n°2

➤ TRAVAUX/ ACQUISITION

- Travaux des entreprises et des agents
- Restaurant Scolaire : point sur le dossier
- Restaurant Scolaire : avenant n°1 lot 13 – Electricité / Panneaux photovoltaïques
- Signalétique Mairie et Bibliothèque : examen de devis
- Site internet de la commune : examen d'un devis
- Mobilier urbain/ jeux enfant : examen d'un devis
- Panneau numérique : examen d'un devis pour l'électricité
- Logement de secours rue de l'église et pavillon RASED : projet de réhabilitation énergétique dans le cadre du Fonds Vert.
- Eclairage Public : modification des horaires dans le bourg

➤ URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC

- Etude Urbaine du bourg : validation du Dossier de Consultation des Entreprises
- Point ZAN

➤ RESSOURCES HUMAINES

- Création des grades nécessaires au recrutement de l'ATSEM

➤ ECOLE/PERISCOLAIRE

- Mobilier adapté : examen d'un devis
- Repas de Noël des élèves

➤ VIVRE ENSEMBLE

- Organisation des Vœux du maire
- Dispensaire Shiatsu : point sur les subventions versées
- Relais des Villages

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Communication

➤ FINANCES

1) Tarifs 2023

			augmentation de 2%	augmentation de 3%
		Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2023
Location de la salle communale				
Caution sans matériel		311.00 €	317.22 €	326.74 €
Caution avec matériel (sono, vidéoprojecteur, écran)		2 000.00 €	2 040.00 €	2 101.20 €
Habitant de la commune				
Week-end de 2 jours		294.00 €	299.88 €	308.88 €
Week-end de 3 jours		394.00 €	401.88 €	413.94 €
Week-end de 4 jours		444.00 €	452.88 €	466.47 €
Habitant hors commune				
Week-end de 2 jours		359.00 €	366.18 €	377.17 €
Week-end de 3 jours		479.00 €	488.58 €	503.24 €
Week-end de 4 jours		539.00 €	549.78 €	566.27 €
Soirée dans la semaine		151.00 €	154.02 €	158.64 €
Vin d'honneur		60.00 €	61.20 €	63.04 €
Location matériel (sono, vidéoprojecteur, écran)		55.00 €	56.10 €	57.78 €
Location housse mange-debout (10 housses)		5.48 €	5.59 €	5.76 €
Flute à champagne		0.10 €	0.10 €	0.11 €
Vaisselle habitant de la commune		0.41 €	0.42 €	0.43 €
Vaisselle habitant hors commune		0.75 €	0.77 €	0.79 €
			0.00 €	0.00 €
Location salle associative pour réunion		33.50 €	34.17 €	35.20 €
Location de la cuisine				
1 journée/mois		72.00 €	73.44 €	75.64 €
2 journées/mois		138.00 €	140.76 €	144.98 €
4 journées/mois		263.00 €	268.26 €	276.31 €
			0.00 €	0.00 €
Location foyer du foot pour les habitants de la commune		74.00 €	75.48 €	77.74 €
Garderie				
3 ou 4 jours par semaine	1er enfant	11.49 €	11.72 €	12.07 €
	2ème enfant	9.93 €	10.13 €	10.43 €
	3ème enfant	8.56 €	8.73 €	8.99 €
2 jours par semaine	1er enfant	7.07 €	7.21 €	7.43 €
	2ème enfant	6.09 €	6.21 €	6.40 €
	3ème enfant	5.11 €	5.21 €	5.37 €
Une journée		5.00 €	5.10 €	5.25 €
Une demi-journée		2.75 €	2.81 €	2.89 €
Accueil du mercredi		5.77€/enfant	5.89 €	5.94 €
			augmentation 2%	augmentation 3%
		TARIFS 2022	TARIFS 2023	TARIFS 2023
Cantine scolaire				
Enfant domicilié sur la commune		voir délibération du 07 juillet 2021		
Enfant domicilié hors commune				
Enseignant		4.97 €	5.07 €	5.22 €
Personnel communal		4.90 €	5.00 €	5.15 €
Repas enfant Calorguen		3.00 €	3.06 €	3.15 €
Repas enseignant Calorguen		4.97 €	5.07 €	5.22 €
Concessions funéraires				
15 ans		93.00 €	94.86 €	97.71 €
30 ans		149.00 €	151.98 €	156.54 €
50 ans		220.00 €	224.40 €	231.13 €
Colombarium				
6 ans		133.00 €	135.66 €	139.73 €
10 ans		222.00 €	226.44 €	233.23 €
15 ans		333.00 €	339.66 €	349.85 €
20 ans		445.00 €	453.90 €	467.52 €
25 ans		555.00 €	566.10 €	583.08 €
Cavurne				
15 ans		47.00 €	47.94 €	49.38 €
30 ans		74.00 €	75.48 €	77.74 €
50 ans		109.00 €	111.18 €	114.52 €
TARIFS CANTINE FIXÉS PAR DELIBERATION DU 07 JUILLET 2021				
Tranche	Quotient familial	Repas élève de l'école Norbert Guillon de Saint-Carné	TARIFS 2023	
1	De 0 à 800€	0.90 €	0.95 €	
2	De 800€ à 1 200€	1 €	1 €	
3	De 1 200€ à 1 500€	2.45 €	2.52 €	
4	Plus de 1 500€	3.80 €	3.91 €	

2) Restaurant scolaire : point sur les subventions : sollicitation 2eme tranche travaux DETR DSIL 2023

La commune de Saint-Carné va prochainement démarrer les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire : premiers travaux début janvier 2023.

Nous avons sollicité la DETR 2022 et la DSIL 2022 et la commune a reçu :

- 130 000€ au titre de la DETR 2022 par arrêté attributif de subvention du 15/04/2022
- 130 000€ au titre de la DSIL 2022 par arrêté attributif de subvention du 07/07/2022.

M. le Maire précise que les demandes de DETR 2022 et DSIL 2022 ont été basées sur un plan de financement faisant apparaître un coût des travaux de 1 200 000.00€ HT, montant estimé par notre architecte au stade de l'Avant-Projet-Sommaire.

L'attribution des marchés des travaux (14 lots) a été effectué au Conseil Municipal du 5 octobre 2022 et le coût total des travaux est de : 1 607 124.03 € HT.

Soit 407 124.03€ de plus que le montant estimé au stade de l'APS, ceci étant expliqué par le contexte économique actuel particulier.

Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2022, il a été décidé d'équiper le bâtiment de panneaux photovoltaïques pour répondre aux objectifs de la transition écologique (avenant n°1 au lot électricité).

Il a été décidé en outre d'installer une cuve de récupération d'eau aux abords de ce bâtiment.

Aussi, à ce titre, M. le Maire propose de solliciter de la DETR et de la DSIL 2023 pour cette somme supplémentaire des travaux (407 124.03€ HT), n'ayant pas fait l'objet d'un subventionnement, pour l'équipement de panneaux photovoltaïques (29 956.30€ HT), et la cuve de récupération d'eau (10 000.00€ HT).

M. le Maire présente un plan de financement actualisé au 25 novembre 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT AU 25 NOVEMBRE 2022				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Organisme	Montant
Travaux (après résultats AAPC)	1 607 124.03 €	DETR 2022	Etat	130 000.00 €
Achat terrain	20 844.00 €	DSIL 2022	Etat	130 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	124 190.00 €	Bien vivre partout en Bretagne	Région	150 000.00 €
OPC	11 700.00 €	Contrat de Territoire	Département	116 886.00 €
Contrôle technique	5 100.00 €	Fonds de concours	Dinan Agglomération	100 000.00 €
SPS	2 100.00 €	DETR 2023	Etat	65 000.00 €
Etude de sols	3 240.00 €	DSIL 2023	Etat	65 000.00 €
Provisions pour aléas, révisions	34 800.00 €	Autofinancement	Commune	1 167 168.33 €
Mobilier	40 000.00 €			
Domage ouvrage /TRC	35 000.00 €			
Panneaux photovoltaïques	29 956.30 €			
Cuve récupération eau de pluie	10 000.00 €			
TOTAL	1 924 054.33 €	TOTAL		1 924 054.33 €
<u>En bleu, les montants connus</u>		<u>DETR 2023 et DSIL 2023 sollicités sur le coût des travaux supplémentaire après résultat de l'AAPC, soit 407 124.03€ Ht de plus que le montant estimé à l'APS, et sur le coût des panneaux photovoltaïques (29 956.30€ HT) et de la cuve de récupération d'eau de pluie</u>		

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Arrêté du permis de construire : 03/11/2022
- Attribution des marchés de travaux : 05/10/2022
- Notification des marchés de travaux : novembre 2022
- Réunion de démarrage des travaux : 1^{er} décembre 2022
- date prévisionnelle de démarrage des travaux: janvier 2023
- date prévisionnelle de fin des travaux: décembre 2023

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Décide de réaliser les travaux
- Valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus
- Rappelle que la commune de Saint-Carné a mis en place le dispositif de la « cantine à 1€ » depuis le 01/09/2021.
- Sollicite la DETR 2023 et la DSIL 2023 pour le coût supplémentaire des travaux par rapport au coût estimé à l'APS, pour les panneaux photovoltaïques et pour la cuve de récupération d'eau.

3) Subvention à l'APE pour achat de sapins de Noël

M. le Maire propose d'acquérir des sapins de Noël auprès de l'APE en versant une subvention de 128€.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De verser une subvention de 128 € correspondant à l'achat de 5 sapins.**

4) Décision modificative n°2 de budget

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget au chapitre 21 pour payer plusieurs factures (portes et fenêtres bibliothèque mairie, rideaux salle motricité...)

Afin de pouvoir mandater cette facture, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) – dépenses Investissement	+ 17 000 €
Compte 2313 (Installations, agencements et aménagements divers) - dépenses investissement	- 17 000 €

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°2 ci-dessus exposée.**

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

ALLAIN

2) Restaurant Scolaire : point sur le dossier

- ✓ PC accordé : arrêté du maire du 03 novembre 2022
- ✓ Consultation Dommage-Ouvrage en cours
- ✓ Retour sur première réunion de travaux du 1^{er} décembre 2022
- ✓ Mobilier du restaurant vu au Congrès des Maires (mobilier aluminium très léger, traitement dessus de table anti-bruit) – 1^{ère} estimation- Société Saônoise de Mobiliers : 20 705.81€ HT soit 25 135.87€ TTC.

3) Restaurant Scolaire : avenant n°1 lot 13 – Electricité / Panneaux photovoltaïques

Par délibération du 05 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'électricité pour la construction du restaurant scolaire, comme suit :

- Lot n°13 – Electricité : à la Société AM ELEC pour un montant de 97 500.00€ HT soit 117 000.48€ TTC €,

Au Conseil Municipal du 02 novembre 2022, il a été abordé l'idée d'équiper le restaurant scolaire de panneaux photovoltaïques afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique.

Un avenant est donc présenté au lot n°13 – Electricité- :

Montant HT : 29 956.30 €

Montant TTC : 35 947.56 €

➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1, d'un montant de 29 956.30 € HT, soit 35 947.56 € TTC, au marché "Electricité", lot 13, conclu avec la société AM ELEC dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

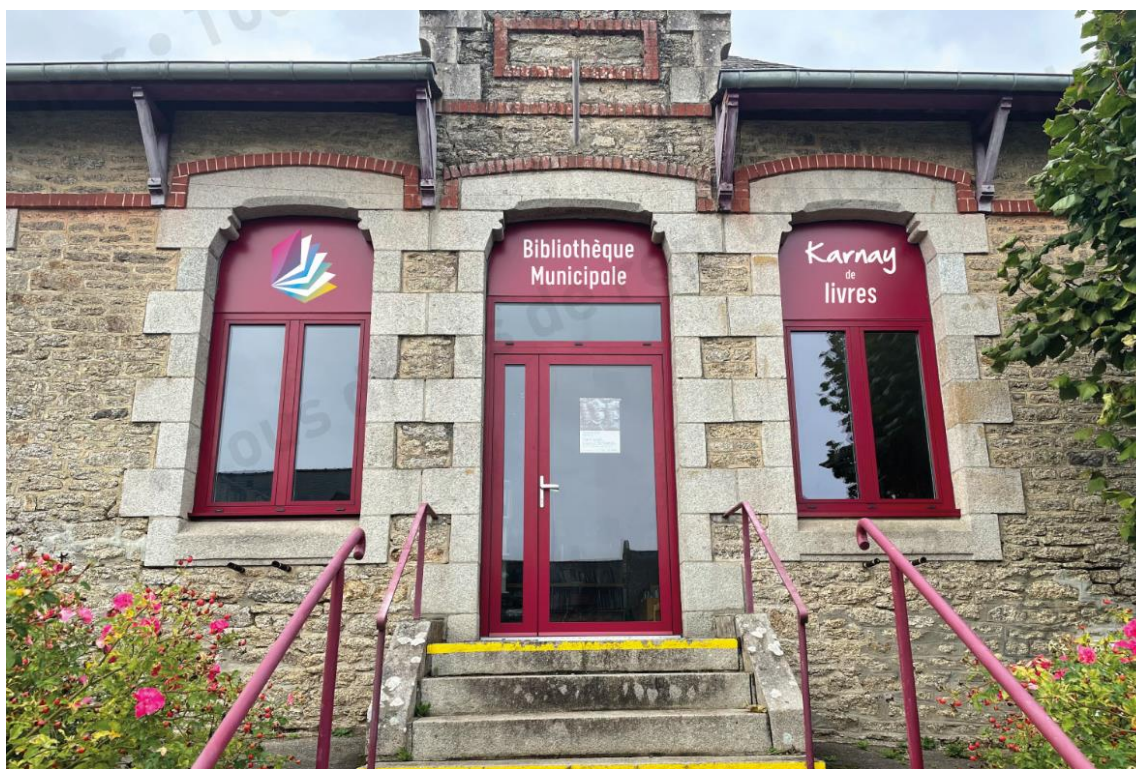
4) Signalétique Mairie et Bibliothèque : examen de devis

BIBLIOTHEQUE – Proposition Atelier Gauthier -Prix : 303€ HT – 363€ TTC

Modèle 1



Modèle 2



- Le Conseil Municipal n'est pas satisfait de cette proposition.

MAIRIE – nouvelle proposition Atelier Gauthier = 1 274.50€ HT

1/



2/

ENSEIGNE MAIRIE SAINT-CARNÉ - PROJET 2



3/

ENSEIGNE MAIRIE SAINT-CARNÉ - PROJET 3



MAIRIE – proposition PIXEL

1/



2/





PROPOSITION FABIEN



➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir la proposition graphique de Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire.**

5) Site internet de la commune : examen d'un devis

➤ **Sarl PANDAO du Hinglé :**

3 490.00€ HT la création du site web et 270€HT/an la maintenance (1€ la première année)

Références : sites internet des communes de Taden, Brusvily, Plerguer, Saint-Samson-Sur-Rance, Plélan-le-Petit, Bobital, Mégrit.

Xavier Clavier, gérant de PANDAO, est venu faire une démonstration de son site en mairie le 25 novembre, en présence de M. Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire, et d'Anne-Hélène CRESPEL Secrétaire Générale.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir la proposition de la SARL PANDAO pour la création du site web de la commune pour un montant de 3 490.00€ HT et la maintenance à 270€HT/par an à compter de la 2^{ème} année.**
- **AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.**
- **DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2023.**

5) Mobilier urbain/ jeux enfant : examen d'un devis

M. le Maire explique qu'il a négocié au Salon des maires à Paris un jeu d'enfant (balançoire nid d'oiseau) pour installer près du terrain multisport, rue de l'école, ainsi qu'un banc pour installer Placis Christian Robert.

Prix= 3 500€ HT soit 4 200.00€ TTC le jeu avec montage, scellement et passage d'un bureau de contrôle et 1 banc.

Portique nid

► Poutre en acier galvanisé.



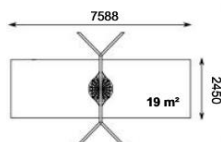
3-8 ans



L : 4,74 m
l : 1,985 m
H : 2,31 m



1780 mm



➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de ALTRAD DIFFUSION pour la fourniture d'une balançoire nid d'oiseau, le montage, le scellement et le passage d'un bureau de contrôle ainsi qu'un banc pour un montant total HT de 3 500.00€
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au BP 2023.

7) Panneau numérique : examen d'un devis pour l'électricité

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint au maire, présente 2 devis pour les travaux d'électricité pour la mise en route du panneau numérique d'informations.

EURL LEROUX : 1 759.04€ Ht soit 2 110.85 € TTC

ARMOR ELP : 578.14 € HT soit 693.77€ TTC

➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis de ARMOR ELP pour un montant HT de 578.14€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

8) Logement de secours rue de l'église et pavillon RASED : projet de réhabilitation énergétique dans le cadre du Fonds Vert.

Le « Fonds Vert » est un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est doté de 2 milliards d'euros dès 2023.

Ces crédits seront déconcentrés aux préfets de département.

Les modalités de fonctionnement du fonds seront précisées aux communes prochainement.

2 projets de réhabilitation énergétiques pourraient être envisagés dans le cadre de cette subvention « Fonds vert » :

- Logement d'urgence 5 rue de l'église : fenêtres double vitrage, isolation par l'extérieur, mise en sécurité au niveau électricité, nouveaux radiateurs plus performants, plomberie...
- Pavillon RASED : fenêtres double vitrage, isolation par l'extérieur

- Un devis va être fourni par Miroiterie du Guinefort.
- Dore Habitat va contacter prochainement Allain pour un devis (isolation extérieur).

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de ces informations.**

9) Eclairage Public : modification des horaires dans le bourg

M. le Maire explique que l'éclairage public Voie Romaine s'éteindra à 21h00 pour correspondre aux horaires de fermeture du commerce de la commune.

Cela à compter du 10 janvier 2023.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de cette information.**

➤ URBANISME/FONCIER

1) Etude d'aménagement et d'urbanisme pré-opérationnelle pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du bourg : validation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 05 octobre 2022, avait missionné l'ADAC (Agence Départemental d'Accompagnement aux Communes, pour :

- la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour la réalisation d'une étude urbaine dans le bourg à 1 296.00€ TTC.
- la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour une étude de faisabilité sur la sécurité de l'entrée d'agglomération RD 78 à 432.00 € TTC.

Le maire demande de valider le DCE et de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de cette information.**

2) Point ZAN - PLUiH – Modification n°3 - Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg

M. le Maire présente la réponse du Sous-Préfet suite à l'envoi de son courrier dénonçant une marche forcée de la mise en œuvre du ZAN par Dinan Agglomération :

Dinan, le 23 novembre 2022

Pôle appui aux collectivités territoriales

Affaire suivie par : Kévin BERNARD

Tél : 02.56.57.41.28

kevin.bernard@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire

1, place de la Mairie

22100 SAINT-CARNÉ

Objet : Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AUh et objectif ZAN

Référence : Votre lettre de saisine datée du 3 novembre 2022

J'ai bien reçu, le 7 novembre 2022, votre courrier ci-dessus référencé ainsi que la copie de celui envoyé au vice-président en charge de l'urbanisme et de la stratégie foncière à Dinan Agglomération. Vous y évoquez le refus de l'EPCI d'ouvrir une zone 2 AUh à l'urbanisation et la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à marche forcée.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que la loi Climat et Résilience, du 22 août 2021, constitue bien une nouvelle étape dans la constitution du corpus législatif mis en place depuis les années 2000 en faveur d'une gestion économe des sols et de la densification des espaces urbanisés. Elle fixe, notamment, une trajectoire permettant d'atteindre l'absence de toute urbanisation nette à l'horizon 2050.

Ainsi, pour sa première décennie de mise en œuvre, la loi fixe un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de moitié par rapport aux dix années précédant la loi.

Néanmoins, il n'est nullement question d'appliquer le ZAN dès maintenant, ni même, comme le rappelle le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans sa circulaire du 4 août 2022 à destination des préfets, d'imposer une réduction de moitié de la consommation des ENAF dans tous les documents d'urbanisme qui rentrent actuellement dans des procédures de modification ou de révision. Il nous est ainsi demandé de ne pas anticiper le résultat du dialogue entre les collectivités et de permettre une déclinaison de l'objectif à chaque échelle territoriale.

Pour autant, les élus doivent être conscients qu'une règle de réduction de la consommation des ENAF s'appliquera d'ici à l'approbation de leur document d'urbanisme, ce qui implique donc de ne pas retenir des hypothèses de consommation foncière indéniablement incompatibles avec une politique de sobriété foncière et de maîtrise de l'étalement urbain.

Pour ce qui concerne la zone 2 AUh évoquée dans votre correspondance, celle-ci est située dans le centre-bourg, à proximité immédiate de l'église et de la mairie et à environ 150 mètres de l'école publique Nohert Guitton. Son classement en zone 2 AUh a probablement été conditionné par une problématique ponctuelle spécifique ou pour éviter une spéculation foncière. Sa localisation et le contexte environnant, plus favorables que certains autres secteurs en extension, pourtant ouverts à l'urbanisation, auraient pu amener, lors de l'élaboration du PLUiH, à un classement en 1 AUh.

Son ouverture à l'urbanisation paraît donc légitime au regard de sa localisation et de sa proximité avec l'hypercentre. C'est d'ailleurs la position qui avait été retenue à la réunion du 16 juin 2022 où étaient présents : la mairie de St CARNÉ, Dinan Agglomération, la DDTM, l'EPF, et le CAUE, sous réserve toutefois de la réalisation d'une étude urbaine sur ce secteur stratégique.

Aussi, si la mairie a entrepris la réalisation d'une étude urbaine avec comme objectif une stratégie globale de développement du bourg intégrant une gestion maîtrisée et économe du foncier avec une densité suffisante, compatible avec une trajectoire permettant d'atteindre le ZAN à l'horizon fixé, la zone 2 AUh en question, me semble pouvoir légitimement être ouverte à l'urbanisation. Quoi qu'il en soit, au titre du contrôle de légalité, tout en respectant l'esprit de l'application du ZAN, sur la période de réflexion en cours, je ne m'y opposerai certainement pas.

Le Sous-préfet de Dinan

Bernard MUSSET

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de cette information
- **DEMANDE**, dans le cadre de la modification n°3 du PLUi, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh.

[DELIBERATION A ENVOYER AVANT LE 01 MARS 2023 à : plui@dinan-agglomeration.fr](mailto:plui@dinan-agglomeration.fr)

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

1) Création des grades nécessaires au recrutement de l'ATSEM

M. le Maire rappelle le tableau des effectifs en vigueur à ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022				
CADRE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE EN H/MIN	
Administrative				
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 28h00	(AH)
Adjoint Administratif territorial	C	1	1 poste à 28h00	(Typhène)
Technique				
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	2 postes à 35h00	(Valéry&Gilles)
			1 poste à 34h35min	(Martine)
			1 poste à 34h02 min	(Elisabeth)
			1 poste à 31h55 min	(Celine)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 35h00	(Magali)
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 25h20min	(Béatrice)

Afin de pouvoir recruter le futur agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant il convient de créer les différents grades énoncés dans l'offre d'emploi à savoir :

Filière Médico-Social :

ATSEM principal de 2ème classe – 1 poste à 32h00

ATSEM principal de 1ère classe – 1 poste à 32h00

Filière Technique :

Adjoint technique principal de 2ème classe – 1 poste à 32h00

Adjoint technique principal de 1ère classe – 1 poste à 32h00

➤ Une fois la personne recrutée sur un de ces grades, les autres grades seront supprimés.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de ces grades en vue du recrutement du nouvel agent.

➤ **ECOLE-PERISCOLAIRE**

1) Mobilier adapté : examen d'un devis

Mme Nathalie GUERIN, présente 3 devis pour l'achat de matériel adapté pour un élève de l'école Norbert Guilton (devis présenté par l'ergothérapeute qui suit l'enfant) :

SARL HEPHAISTOS –

Siège modulable primaire du CP au CM2= 809.50€ TTC

Pupitre de l'école/écriture= 241.34€ TTC

Tablette échancrée= 250.00€ TTC

Ces équipements sont à la charge de la commune. Aucune subvention ne peut être obtenu.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.**

2) Repas de Noël des élèves : organisation

Vendredi 16 décembre. Modalités d'organisation pour les déplacements.

3) A.P.E. / achats de Noël

L'A.P.E. offre des petits jeux et des jeux de sociétés, ainsi que des bacs/jardin au printemps 2023.

L'A.P.E. souhaite compléter ses achats, avec une table de ping-pong en béton et des dominos géants. Ces dernières acquisitions pourront se faire dans le cadre d'une réflexion globale de l'aménagement de la cour, en pensant implantation et stockage de rangement.

(Voir avec Allain plan de l'école, à rediscuter ensemble... Agathe voit avec l'ape pour le coût de l'installation de la table).

➤ **VIVRE ENSEMBLE**

1) Organisation Vœux du Maire

- Date : le 7 janvier 2022 à 19h00
- communiquer via facebook/ panneaupocket/ infolocale/ panneau numérique
- achat pétillant et autres/soft/nappage
- achat brioche boulangerie de Bobital
- Dire à Valéry de faire des toasts (nombre)
- Demander au Conseil Municipal des Jeunes pour le service
- Préparer Diaporama sur projets en cours
- Maire : discours à préparer
- Invitations à faire pour les mairies limitrophes
- Prévenir la Presse
- Préparer une note pour la presse (ou donner le discours)

2) Dispensaire Shiasu : point sur les subventions versées à l'Espace Solidaire de Dinan



SYNDICAT
des praticiens professionnels de
SHIATSU

Saint-Carné le 11 octobre 2022

Objet : Dons du dispensaire shiatsu
de Saint-Carné

A l'Espace Solidaire du Pays de Rance

Le collectif des professionnels du shiatsu et la Mairie de Saint-Carné ont le plaisir de vous remettre les premiers dons reçus, suite aux séances de shiatsu offertes bénévolement par 3 spécialistes en shiatsu aux personnes de Saint-Carné et des alentours.

1^{er} dispensaire le 12 septembre : dons reçus 80 euros
2^{ème} dispensaire le 10 octobre : dons reçus 140 euros

Vous trouverez ci-joints les chèques à l'ordre de l'Espace solidaire pour un total de 220 euros.

Je vous joins par email les coordonnées et détails des dons pour établir et envoyer les reçus fiscaux.

Bien Cordialement

Danielle Morel
Remerciements à Marie POIDEVIN et Bénédicte Marie pour leur aide et implication dans ce dispensaire.



dr_bretagne@syndicat-shiatsu.fr

Danielle MOREL
Déléguée Régionale Shiatsu SPS Bretagne
Adjointe Coordinatrice des Régions
Spécialiste en shiatsu à Saint-Carné
07 84 44 40 97

BIEN VIVRE VOTRE SANTÉ

3) Relais des Villages

Une réunion va être organisée fin janvier 2023 avec les associations de Saint-Carné pour voir si l'une d'entre elles est intéressée pour reprendre l'organisation de cet évènement.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1) **Dinan Agglomération : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité (RPQS) des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'année 2021.**

2) **Intégration d'Anne-Sophie LEROUX dans la commission Communication**

3) **Commission Communication**
Mercredi 14 décembre à 18h30

Fin du Conseil Municipal à : 22h55

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 Décembre 2022 à 20h30.